

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS133//2
3 juin 1998

(98-2267)

Original: anglais

REPUBLIQUE SLOVAQUE – MESURES CONCERNANT L'IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS ET LE TRANSIT DE BETAIL

Demande de participation aux consultations

Communication des Etats-Unis

La communication ci-après, datée du 28 mai 1998, adressée par la Mission permanente des Etats-Unis à la Mission permanente de la République slovaque, à la Mission permanente de la Suisse et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement des Etats-Unis fait savoir au gouvernement de la République slovaque qu'il désire participer aux consultations demandées par la Suisse dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 18 mai 1998 (WT/DS133/1) et intitulée "République slovaque – Mesures concernant l'importation de produits laitiers et le transit de bétail".
